



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 29 MARS 2024 à 10H00

DELIBERATION N° 2024/06
BUDGET PRIMITIF 2024

Le comité syndical a été convoqué le 15 mars 2024

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 67

Membres titulaires présents :

Madame et Messieurs Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Philippe DENIS, François DRIOL, Julien DUCHE, Joël EPINAT, Robert FLAMAND, Pierre GIRAUD, Nicole PEYCELON, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Patrick WETTA.

Membres titulaires absents représentés :

Membres titulaires absents excusés :

Messieurs Pierre DREVET, Yannick JARDIN.

Membres titulaires absents :

Monsieur Jean-François RASCLE.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHÉ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2024

BUDGET PRIMITIF 2024

Le débat d'orientation budgétaire 2024 a eu lieu lors du comité syndical du 9 février 2024.

Le projet s'élève, en recettes et en dépenses, à 220 288,71 € en section de fonctionnement et à 212 133,19 € en section d'investissement, avec les ventilations suivantes :

- En section de fonctionnement :
 - Une enveloppe de 220 288,71 € de recettes, dont 61 727,71 € de résultat reporté et 158 561 € de cotisation des EPCI membres.
 - Une enveloppe de 220 288,71 € de dépenses.
- En section d'investissement :
 - Une enveloppe de 212 133,19 € de dépenses.
 - Une enveloppe de 212 133,19 € de recettes, dont 169 533,19 € de résultat reporté et 42 600 € de dotation aux amortissements.

A) Le budget de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement de 220 288,71 € du syndicat sont constituées par les postes suivants :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) estimées à 124 000,00 € dont :
 - 109 000,00 € au titre des conventions avec Saint-Etienne Métropole : conventions de mise à disposition de personnel et convention de gestion et d'assistance administrative générale ;
 - 15 000,00 € pour des charges diverses (fournitures, assurances, cotisation AMORCE, frais de déplacements...)
- Les charges de personnel (chapitre 012) sont nulles, les agents du SYDEMER étant mis à disposition via convention avec Saint-Etienne Métropole
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 065) estimées à 15 000 € comprenant les frais de mission et indemnités des élus
- Une rubrique études diverses, incluant une étude de détermination d'une filière déchets d'activités économiques, de 38 688,71€
- Une dotation aux amortissements des études, soit 42 600,00 €

Tableau de synthèse / Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Conventions SEM	109 000,00 €	Résultat reporté (002)	61 727,71 €
Charges diverses	15 000,00 €	Cotisations 2024	158 561,00 €
Autres charges de gestion courante	15 000,00 €		
Dotation aux amortissements	42 600,00 €		
Autres études	38 688,71 €		
Total Dépenses	220 288,71 €	Total Recettes	220 288,71 €

B) Le budget d'investissement :

Les charges de fonctionnement de 212 133,19 € du syndicat sont constituées par les postes suivants :

- La finalisation de la prestation d'AMO pour la définition d'une filière de valorisation des déchets ménagers résiduels (étude CSR), estimée à 9 300€
- La réalisation de l'étude d'opportunité d'un scénario local « Unité de Traitement et de Valorisation Energétique », pour un montant de 48 000€
- La réalisation d'une étude d'opportunité de transfert de la compétence Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés depuis les EPCI vers le SYDEMER, pour un montant estimé à 80 000 €
- Le paiement des frais liés aux études de l'Entente avec la métropole de Lyon et 4 autres EPCI, visant l'acheminement ferroviaire des déchets du SYDEMER à l'incinérateur de Lyon-Gerland, et la détermination d'un modèle juridique et financier de l'Entente, dont le montant est de 50 000 € incluant un éventuel complément ultérieur
- L'initialisation des études de programmation liées au choix d'un scénario de traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilés, pour un montant de 24 833,19€

Tableau de synthèse/Investissement			
Dépenses		Recettes	
Missions AMO filière déchets résiduels	9 300,00 €	Résultat reporté (001)	169 533,19 €
Etude d'opportunité d'un scénario local « Unité de Traitement et de Valorisation Energétique »	48 000,00 €	Dotation aux amortissements	42 600,00 €
Etude d'opportunité de transfert de la compétence traitement	80 000,00 €		
Etudes de l'Entente Métropole de Lyon	50 000,00 €		
Etudes de programmation	24 833,19 €		
Total Dépenses	212 133,19 €	Total Recettes	212 133,19 €

C) Le financement du budget du Syndicat mixte

Les ressources pour 2024 seront constituées par les participations des EPCI membres.

Conformément aux statuts, une cotisation par habitant est fixée annuellement sur la base du dernier recensement.

Pour l'année 2024, il est proposé de fixer une cotisation annuelle par habitant à **0.25 € par habitant**, pour un montant total d'adhésions de **158 581 €**.



Le comité syndical, après avoir délibéré, adopte le budget primitif 2024.

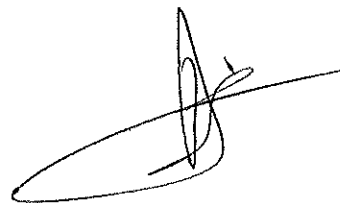
Mis aux voix ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance**



Julien DUCHÉ

Le Président,



François DRIOL